

## COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE Réunion du mercredi 1<sup>er</sup> février 2023 - PV n° 6

PAGE 1/7

- Présidente : Mme Béatrice MATHIEU
- Présents : Mmes Nathalie LUCAS et Patricia DUPIN,  
MM Gilbert BOSSE, Michel LACOUÉ NEGRE, Sylvain MICHELET,
- Invités : Mme Sandra RENON  
MM Jean-Robert CLOFF, Saïd EL MOUFAKKIR, Corentin GERBEAU, Julian GRELOT, David WAILLIEZ
- Excusés : MM. Jacques DANTAN, Samir ZOLOTA

### Validation des procès-verbaux

La présidente soumet à l'approbation des membres de la CRA le procès-verbal n° 5 du 3 décembre 2022. Aucune remarque n'étant formulée, la CRA adopte ce procès-verbal.

### Mise à jour des effectifs

- Arbitres souhaitant mettre un terme à leur fonction d'arbitre
- Olivier GUICHETEAU (R3) avec effet immédiat,
- Arnaud LAFOURCADE (R3) à la fin de la saison 2022/2023,
- Abdellah EL GUENAOUI (AAR2) à la fin de la saison 2022/2023

La CRA les remercie pour les services accomplis pour le compte de l'arbitrage néo-aquitain.

- Arbitres arrivant d'une autre Ligue
- Djaoued ABID (AAR1) et Futsal => Ligue de Méditerranée,

La CRA lui souhaite un bon retour au sein de notre Ligue qu'il a quitté en juillet 2022 pour des raisons professionnelles. Elle l'informe qu'il sera intégré dans les catégories Arbitre Assistant Régional 1 et Futsal Régional 1 pour la saison 2022/2023.

- Johnny REBOUL (Fédération Calédonienne de Football). La CRA se mettra en relation avec la CDA de la Haute-Vienne pour définir ensemble les modalités et le calendrier de son intégration éventuelle au sein de l'Arbitrage régional.

- Nomination des arbitres régionaux

Dans le cadre du Chapitre 4 de sa Circulaire Annuelle, la CRA décide de nommer les arbitres suivants :

#### Arbitres Régional 3 :

Jonathan BOLONGE BOYEYE (33) - Aurélien BUSATO (17) - Mawuena Rémi DEGNON (64) - Romain DEMANUELLI (24) - Jimmy DESSIMOULIE (87) - Johnson GASSANT (87) - Mathieu GRELIER (17) - Camille LYAZIDI (33) - Simon PORCHAIRE (79),

Arbitres Assistant Régional 2 :

Joris Emeric DESCHAMPS (87) et Thibault GALICHET (87)

o Arbitres bénéficiant d'une candidature accélérée (article 10 du Règlement Intérieur de la CRA)

- Thomas COIGNAC (33),
- Arnaud PRAIGNAC ZANCAN (40)

## Tests physiques

La CRA a examiné les résultats des tests physiques du mois de janvier 2023.

Conformément à son règlement intérieur et à sa circulaire pour la saison 2022/2023, la CRA rappelle les dispositions suivantes :

- En cas de premier échec aux tests physiques, l'arbitre régional a la possibilité de les repasser au cours d'une seule session de rattrapage, et ce, avant le 31 janvier 2023 ;
- Si, au 31 janvier 2023, un arbitre régional n'a pas réussi les tests physiques, ou n'a pas pu s'y présenter et ce, quelle qu'en soit la raison (arrêt, blessure, indisponibilité, etc.), il sera rétrogradé dans la catégorie inférieure et ne pourra être classé à l'issue de la saison.

Etude de cas particuliers :

o Situation de Monsieur Ludovic BRUNETEAU – Arbitre Régional 3

- Considérant que Monsieur Ludovic BRUNETEAU ne s'est pas présenté aux tests physiques organisés par la CRA le 23 octobre, le 27 novembre 2022 et le 29 janvier 2023 après avoir été régulièrement convoqué ;

Par ces motifs :

- La CRA informe Monsieur Ludovic BRUNETEAU qu'il perd son titre d'Arbitre Régional 3 et qu'il est remis à la disposition de sa CDA pour la saison 2022-2023.

o Situation de Monsieur Loïc VERGNIAUD – Arbitre Régional 3

- Considérant que Monsieur Loïc VERGNIAUD s'est présenté aux tests physiques organisés par la CRA le 23 octobre 2022 après avoir été régulièrement convoqué et qu'il a échoué ;
- Considérant que Monsieur Loïc VERGNIAUD s'est présenté aux tests physiques organisés par la CRA le 29 janvier 2023 après avoir été régulièrement convoqué et qu'il a échoué une seconde fois

Par ces motifs :

- La CRA informe Monsieur Loïc VERGNIAUD qu'il perd son titre d'Arbitre Régional 3 et qu'il est remis à la disposition de sa CDA pour la saison 2022-2023.

o Situation de Monsieur Cédric LARRIEU – Arbitre Régional 3

- Considérant que Monsieur Cédric LARRIEU s'est présenté aux tests physiques organisés par la CRA le 11 septembre 2022 après avoir été régulièrement convoqué et qu'il a échoué ;

- Considérant que Monsieur Cédric LARRIEU ne s'est pas présenté aux tests physiques organisés par la CRA le 22 octobre 2022 (raison professionnelle), le 27 novembre 2022 (blessé) et le 29 janvier 2023 (raison professionnelle) après avoir été régulièrement convoqué et qu'il est considéré en échec

Par ces motifs :

- La CRA informe Monsieur Cédric LARRIEU qu'il perd son titre d'Arbitre Régional 3 et qu'il est remis à la disposition de sa CDA pour la saison 2022-2023.

*Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de leur notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.*

## Situation particulière des arbitres régionaux blessés

L'article 42 du règlement intérieur de la CRA précise : « lorsqu'un arbitre est blessé à répétition ou est soumis à une longue période d'indisponibilité pour des raisons médicales, le médecin régional pourra établir l'aptitude ou l'inaptitude de l'arbitre à évoluer au niveau de la compétition concernée par sa catégorie. »

### o Situation de Monsieur Audric BERTAUX – Arbitre Régional 3

- Considérant que Monsieur Audric BERTAUX est blessé et qu'il a été soumis à une expertise médicale,  
- Considérant que le Docteur FILHASTRE a validé la justification de sa blessure ne lui permettant pas de passer ses tests physiques,

Par ces motifs :

- La CRA décide de geler la saison 2022/2023 de Monsieur Audric BERTAUX,  
- La CRA informe Monsieur Audric BERTAUX qu'il ne sera pas classé à l'issue de la saison 2022/2023 et qu'il sera affecté dans la catégorie Arbitre Régional 3 pour la saison 2023/2024.

### o Situation de Monsieur Paul RAGER – Arbitre Régional 3

- Considérant que Monsieur Paul RAGER est blessé et qu'il a été soumis à une expertise médicale,  
- Considérant que le Docteur FILHASTRE a validé la justification de sa blessure ne lui permettant pas de passer ses tests physiques,

Par ces motifs :

- La CRA décide de geler la saison 2022/2023 de Monsieur Paul RAGER,  
- La CRA informe Monsieur Paul RAGER qu'il ne sera pas classé à l'issue de la saison 2022/2023 et qu'il sera affecté dans la catégorie Arbitre Régional 3 pour la saison 2023/2024.

### o Situation de Monsieur Miloud BOUAZZA – Arbitre Assistant Régional 2

- Considérant que Monsieur Miloud BOUAZZA est blessé et qu'il a été soumis à une expertise médicale,  
- Considérant que le Docteur FILHASTRE a validé la justification de sa blessure ne lui permettant pas de passer ses tests physiques,

Par ces motifs :

- La CRA décide de geler la saison 2022/2023 de Monsieur Miloud BOUAZZA,

## COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE Réunion du mercredi 1<sup>er</sup> février 2023 - PV n° 6

PAGE 4/7

- La CRA informe Monsieur Miloud BOUAZZA qu'il ne sera pas classé à l'issue de la saison 2022/2023 et qu'il sera affecté dans la catégorie Arbitre Assistant Régional 2 pour la saison 2023/2024.

La CRA étant habilitée à juger tous les cas particuliers non prévus par le règlement intérieur et s'agissant de sa deuxième saison consécutive de neutralisation pour raison médicale, M. Miloud BOUAZZA sera dans l'obligation de réussir les tests physiques de la catégorie AA R2 en début de saison 2023/2024, faute de quoi il sera affecté en District.

### o Situation de Monsieur Quentin LE MAU – Jeune Arbitre Régional

- Considérant que Monsieur Quentin LE MAU est blessé et qu'il a été soumis à une expertise médicale,
- Considérant que le Docteur FILHASTRE a validé la justification de sa blessure ne lui permettant pas de passer ses tests physiques,

Par ces motifs :

- La CRA décide de geler la saison 2022/2023 de Monsieur Quentin LE MAU,
- La CRA informe Monsieur Quentin LE MAU qu'il sera affecté dans la catégorie Jeune Arbitre Régional pour la saison 2023/2024.

### o Situation de Monsieur Lionel MARCHALANT – Arbitre Assistant Elite Régionale

- Considérant que Monsieur Lionel MARCHALANT est blessé et qu'il sera soumis à une expertise médicale ;
- Considérant que la CRA est dans l'attente de son dossier médical pour validation auprès du Docteur FILHASTRE,

Par ces motifs :

- La CRA décide de reporter la décision concernant sa situation pour la saison 2022/2023.

### o Situation de Monsieur Nihat OZTURK – Arbitre Assistant Elite Régionale

- Considérant que Monsieur Nihat OZTURK est blessé et qu'il sera soumis à une expertise médicale ;
- Considérant que la CRA est dans l'attente de son dossier médical pour validation auprès du Docteur FILHASTRE,

Par ces motifs :

- La CRA décide de reporter la décision concernant sa situation pour la saison 2022/2023.

### o Situation de Madame Virginie LABETOULLE – Candidate Arbitre Régionale 3

- Considérant que Madame Virginie LABETOULLE est blessée et qu'elle sera soumise à une expertise médicale ;
- Considérant que la CRA est dans l'attente de son dossier médical pour validation auprès du Docteur FILHASTRE,

Par ces motifs :

- La CRA décide de reporter la décision concernant sa situation pour la saison 2022/2023.

### o Situation de Madame Dorine FORGAS – Candidate Jeune Arbitre Régionale

- Considérant que Madame Dorine FORGAS est blessée et qu'elle sera soumise à une expertise médicale ;
- Considérant que la CRA est dans l'attente de son dossier médical pour validation auprès du Docteur FILHASTRE,

Par ces motifs :

- La CRA décide de reporter la décision concernant sa situation pour la saison 2022/2023.

*La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du code du sport.*

## Sélection des candidats à la Fédération

La CRA valide la proposition de sélection des candidats à la Fédération ci-dessous :

- Candidature Arbitre Fédéral 4 :  
Hakim MAHAOUDI (86) retenu si échec au concours F4,  
Samy HIRI (33),  
Maxime ROUMIER (33)  
Hugo DUCASSE (33) retenu si échec au concours F4  
Thomas BROSSARD (79) 1<sup>er</sup> réserviste  
Axel DUPAYS (87) 2<sup>ème</sup> réserviste.

La sélection des candidats à la Fédération pour les Arbitres Assistants Fédéral 3, Fédérales Féminines, Jeunes Arbitres de la Fédération et Arbitres Fédéral Futsal s'effectuera d'ici fin mars 2023.

## Courriers reçus

- Courriel de la CDA 40 pour la candidature d'arbitre de District détecté à la CRA des jeunes arbitres :  
Lauric DANTHEZ - Mohamed EL KHIDRI - Zakaria EL KHIDRI - Eloan HOUIS - Oyhan DEGARDIN,
- Courriel de la CDA 33 pour la candidature d'arbitre de District détecté à la CRA de :  
Jonathan RABOISSON, arbitre central - Thomas CAMONTES et Tayeb SOUDANI, arbitres assistant - Armand LAFAGE et Pierre-Martin LHUILLER, jeunes arbitres,
- Courriel de la CDA 64 pour la candidature d'arbitre de District détecté à la CRA des jeunes arbitres :  
Jean BOUSQUET - Mathéo MIGUELGORRY

La CRA valide les candidatures des arbitres cités conformément à l'article 10 du règlement intérieur, à la condition de la réussite aux tests physiques des arbitres de Ligue.

- Emeline NIERICHLO renonce au pôle promotionnel pour intégrer la catégorie R3 et souhaite continuer à arbitrer la compétition R1 Féminine. La CRA émet un avis favorable.
- Hakim MERIOUA souhaite être informé sur la passerelle arbitre => arbitre assistant. Sandra RENON l'informerait des modalités,
- Clément PARILLAUD (R3), qui était arbitre Futsal dans son ancienne Ligue souhaite intégrer le groupe Futsal. La CRA émet un avis favorable.

## COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE Réunion du mercredi 1<sup>er</sup> février 2023 - PV n° 6

PAGE 6/7

- Rui CAMARINHA (R3), absent du territoire pour raison professionnelle, demande le gel de sa saison. La CRA émet un avis favorable.
- Eric BOITARD a soumis à la CRA un rapport complémentaire au sujet de Matthieu SARRIEAU. La CRA informe tous les observateurs que la détection ne peut s'appliquer à tout arbitre qui a été rétrogradé à l'issue du classement de la saison précédente,
- Sabine BONNIN pour un rapport complémentaire au sujet de Bastien BONNET. Le courriel est parvenu à la CRA après le 31 décembre (hors délai) et s'agissant de la 3<sup>ème</sup> observation, la CRA ne donne pas suite,
- Des courriels mentionnant les bonnes prestations de deux jeunes arbitres : Ruben PUYALT et Tom TEYTAUD,
- Damien BISME informe la CRA de sa prise de licence dirigeant au club de Porte Entre 2 Mers,
- Eric BOITARD demande l'autorisation à la CRA d'intervenir auprès de quelques arbitres, avec leur accord, sur des matchs de N3, R1 dans le cadre de son activité professionnelle de préparateur physique. La CRA donne son accord et demande la liste des arbitres concernés et un retour sur son étude,

### Informations et questions diverses

- La Présidente informe les membres de la CRA :
  - qu'un arbitre Elite Régionale est suspendu par la commission régionale de Discipline de 6 matchs de suspension de toute fonction officielle dont 2 avec sursis,
  - qu'un arbitre Régional 1 sera convoqué par la CRA afin d'être entendu sur son refus d'honorer une désignation afin de participer à un match en tant que joueur,
  - qu'un arbitre Régional 3 et référent féminins sera convoqué par la CRA afin d'être entendu sur ses commentaires déplacés envers la CRA sur le réseau social d'un club,
  - que des échanges avec la Ligue d'Occitanie d'un duo arbitral (arbitre central et arbitre assistant 1) en Régional 1 vont commencer le week-end des 4-5 février 2023 à raison d'un échange 1 fois par mois jusqu'en mai 2023.
  - qu'Hakim MAHAOUDI est qualifié pour les 16<sup>èmes</sup> de finale de la Coupe de France des Arbitres. Thomas BROSSARD est dans l'attente du résultat de l'observation de son adversaire,

Elle rend compte des sujets évoqués lors du séminaire des Présidents de CRA à Clairefontaine les 27, 28 et 29 janvier 2023, notamment :

- l'impact de la réforme des compétitions sur les catégories d'arbitres,
- les candidatures fédérales JAF,
- les stages supérieurs de Ligue,
- la nouvelle Formation Initiale d'Arbitres,
- le parcours de formateur en Arbitrage,

- Mme Patricia DUPIN a transmis au service désignations une liste de matchs identifiés comme « sensibles » suite à des auditions et instructions ainsi que quelques matchs identifiés comme tels au regard d'évènements qui se sont déroulés au match aller. La CRA fera le nécessaire pour désigner des arbitres « confirmés ».

Elle demande également que soit rappelé aux arbitres, délégués et clubs l'article 1 des Statuts de la Fédération Française de Football stipulant notamment :

« ... sont interdits, à l'occasion de compétitions ou de manifestations organisées sur le territoire de la Fédération ou en lien avec celles-ci :

- tout discours ou affichage à caractère politique, idéologique, religieux ou syndical,
- tout port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale,
- tout acte de prosélytisme ou manœuvre de propagande,
- toute forme d'incivilité.

Toute personne contrevenant à ces dispositions fera l'objet de poursuites disciplinaires et/ou pénales.

Les officiels doivent veiller au respect des dispositions susvisées. »

La CRA transmettra par mail un courrier rappelant cet article 1 aux arbitres régionaux, aux Pôles Arbitrage, CDA et CDPA.

La CRA laisse le soin à la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine d'informer tous les clubs et les délégués du territoire de la Ligue.

➤ Michel LACOUÉ NEGRE informe les membres de la CRA des nominations dans le District des Pyrénées Atlantiques de :

- Karine VIVES SOLANA, présidente de la CDA,
- Jérôme MIGUELGORRY, responsable du Pôle Arbitrage,
- Cyril SAINT CRICQ LOMPRES, Conseiller Technique Départemental.

➤ Sylvain MICHELET demande (au nom de Jacques REYNAERT) qu'une communication soit effectuée sur les missions des CTRA.

➤ Jean-Robert CLOFF sollicite la CRA pour une information des dirigeants de clubs sur la réglementation pour les mineurs bénévoles officiant à la touche. La demande sera transmise au Pôle Juridique et au Directeur Technique Régional de la Ligue.

➤ David WAILLIEZ souhaite que la prise en charge du coût de l'initiation aux gestes de premiers secours obligatoires pour les arbitres soit abordée lors du prochain Comité de Direction de Ligue.

Prochaine réunion le samedi 11 mars 2023 à Puymoyen

La Présidente,  
Béatrice MATHIEU

La secrétaire de séance  
Nathalie LUCAS

Procès-verbal validé le 12/02/2023 par La Secrétaire Générale Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.